

DOSSIER DE RENTRÉE SCOLAIRE



Chers parents,

La municipalité a mis en place le kiosque famille, accessible depuis le site de la Ville, pour vous aider dans vos démarches relatives à l'école. Cet outil numérique vous permet de vous connecter à tout moment aux nombreux services liés à la vie scolaire, périscolaire ou extra-scolaire ainsi qu'au transport de votre enfant afin de faciliter votre organisation selon vos moments disponibles.

Le mode d'emploi vous est rappelé dans ce dossier de rentrée scolaire.

La Municipalité et les services concernés ont contribué à la réalisation du KIOSQUE FAMILLE pour vous permettre, avec vos ordinateurs, tablettes ou smartphones, où que vous soyez, d'accéder aux nombreuses prestations que la Ville propose aux parents pour le bien-être de tous.

Bonne rentrée.

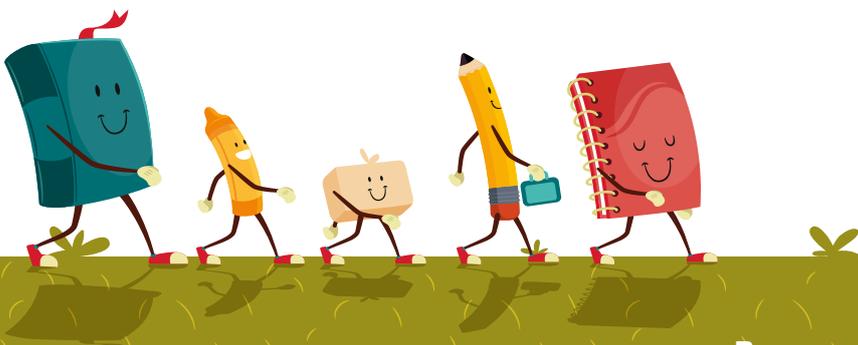
Valérie Chapat

Maire-adjoint en charge des affaires scolaires.



RENTRÉE
2025

Tutoriel Kiosque Famille	3
Accueils périscolaires	4
Information sur les accueils périscolaires	4
Informations CESU	5
Tarifs Restauration scolaire	6
Trajets transports scolaires	7
École du Bourg	7
Circuit Bondon	7
Circuit H. Debord	8
Circuit Veauce	9
École du Paradis	10
Circuit Racines	10
École du Paradis et École des Verdins	11
Circuit Près-le-Roi	11
Service minimum d'accueil	12
Activités extra-scolaires	13
Activités du plan mercredi	13
Médiathèque	14
École municipale de natation	15
Contacts utiles	17
Calendrier vacances scolaires 2025-2026	18



CONNEXION

Rendez-vous sur la page internet du KIOSQUE FAMILLE

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

Votre enfant n'a jamais fréquenté les services scolaires.

Vous n'avez pas d'identifiant

- 1 Créez directement votre compte sur le kiosque famille.
Attention, vous aurez besoin d'avoir accès à votre boîte mail pour activer votre compte,
- 2 Complétez la fiche de renseignements enfant,
- 3 Remplissez la préinscription scolaire et le complément d'informations obligatoire*,
- 4 Inscrivez votre (vos) enfant(s) aux activités,
- 5 Réservez vos activités.

* Vérification des informations par les services municipaux.
En cas d'informations insuffisantes, consultez les messages directement sur votre boîte mail du Kiosque Famille.



ATTENTION :
Délai d'inscription ou d'annulation au plus tard la veille **avant 9 h 30, jours ouvrés.**

Votre enfant a déjà fréquenté les services scolaires.

Vous avez un identifiant et un mot de passe

- 1 Lisez et validez les informations de la « fiche famille » et de la « fiche enfant »,
 - 2 Joignez tous les documents dans le complément d'informations obligatoires,
-  **Attention,**
cette procédure est à renouveler tous les ans à partir du mois d'août,
- 3 Inscrivez votre (vos) enfant(s) aux activités,
 - 4 Réservez vos activités.

Pour modifier vos réservations :

- Allez sur *mes réservations*,
- Choisissez l'activité,
- Cliquez sur *modifier*,
- Ajoutez ou supprimez les jours souhaités,
- Cliquez sur *Modifier le mois*

RENTRÉE

2025

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

INFORMATION SUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

L'accueil périscolaire des enfants

La municipalité de Saint-Doulchard accueille votre enfant avant et après l'école.

Accueil du matin : de 7 h 30 à 8 h 10*.

Accueil du soir : de la fin de l'école à 18 h 30.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

*passé cette heure, l'enfant devra être déposé directement à l'école.

École du Bourg	École du Paradis	École des Verdins
Matin et soir Bourg 1	Matin et soir École élémentaire du Paradis	Matin et soir restaurant scolaire
Tél : 02 48 69 57 08	Tél : 02 48 65 31 52	Tél : 07 86 77 79 29



Tarifs accueil périscolaire 2025/2026

Suite au conseil municipal du 25 juin 2025

	Dolchardiens	Extérieurs à Saint-Doulchard
Matin	De 1,66 € à 1,87 €	De 3,32 € à 3,75 €
Soir	De 3,26 € à 3,69 €	De 6,53 € à 7,38 €
Matin + soir	De 3,96 € à 4,39 €	De 7,92 € à 8,77 €

En cas de non réservation, surfacturation de 75 % du tarif applicable.

Conformément à la directive de la caisse Nationale d'Allocations Familiales, application des tarifs modulés* en fonction du quotient familial.

Un goûter est servi aux enfants à 16 h 45.

INSCRIPTIONS :

Par le biais du kiosque famille :

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

RENSEIGNEMENTS :

Centre de Loisirs

Mme **ROSSIGNOL Françoise**
Responsable des accueils périscolaires

28, rue des Plantes
18230 Saint-Doulchard

Tél : 02 48 24 06 84

cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

Consulter le règlement intérieur des accueils périscolaire, de la restauration et du plan mercredi



Chèque Emploi Service Universel

En vigueur depuis le 1er janvier 2006, le CESU préfinancé constitue un mode de paiement à part entière. Il est délivré par l'employeur ou le Comité d'Entreprise qui en paie une partie ou l'intégralité, ce qui génère un gain financier non négligeable pour les bénéficiaires.

Conscient de cet intérêt pour les familles, le Conseil Municipal, par délibérations du 20 juin 2008 et du 10 décembre 2010, a décidé d'accepter les CESU comme titres de paiement des structures municipales de gardes d'enfants : multi accueil, accueil périscolaire jusqu'au CM2 ainsi que pour les mercredis et le centre de loisirs **pour les enfants de moins de 6 ans.**

Le paiement par CESU préfinancé aura lieu uniquement au Centre de Loisirs.

- Les CESU préfinancés ne seront acceptés que pour un montant strictement égal ou inférieur à la somme due.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué sur les CESU préfinancés.
- Vous pouvez payer le complément en espèces ou par chèque bancaire.

Madame Françoise ROSSIGNOL, Responsable des Accueils Périscolaires, et Monsieur Philippe OUVRARD, Responsable du Centre de Loisirs, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

Tarifs Restauration Scolaire

Conformément à la directive de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), les tarifs modulés suivants sont appliqués en fonction du quotient familial (délibération du conseil municipal du 25 juin 2025) :

TARIFS POUR LA RENTRÉE 2025/2026

Bornes	Tranches	Tarifs
0-400	1	1,00 €
401-700	2	1,00 €
701-1000	3	1,00 €
1001-1500	4	3,80 €
1501 et plus	5	3,90 €
Allergiques	Sans objet	1,00 €
Extérieurs	6	5,00 €
Frais de gestion par facture	Toutes	0,70 €
Surfacturation en cas de non-réservation	Toutes	75% du tarif applicable

Le quotient familial pris en compte pour l'application des tarifs modulés devra être fourni par la famille et sera celui du 1er janvier de l'année de référence.

NB : Les familles qui ne fourniront pas leur quotient familial CAF seront systématiquement classées en tranche 5.

Pour le paiement, une facture vous sera adressée en début de mois avec possibilité de payer en numéraire ou par chèque à l'hôtel de ville (chèque à l'ordre du **Restaurant Scolaire Saint-Doulchard**) ou par internet.

En cas de retard de paiement, la Trésorerie est chargée de la mise en recouvrement. Tout retard de paiement, après relance restée sans suite, pourra entraîner l'exclusion du service de restauration scolaire.

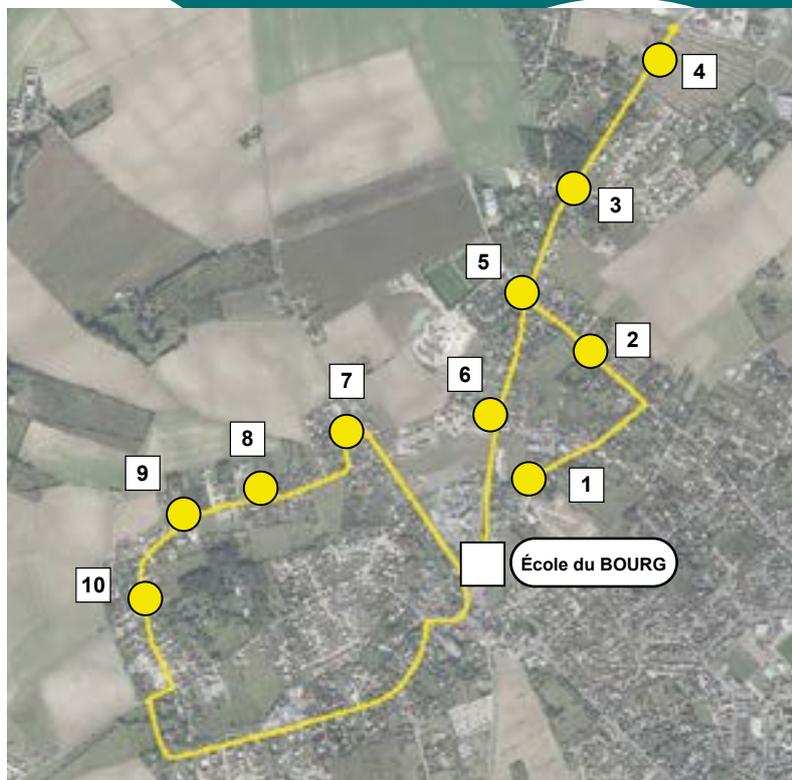
[Consulter le règlement intérieur des accueils périscolaire, de la restauration et du plan mercredi](#)



TRAJETS TRANSPORTS SCOLAIRES

ÉCOLE DU BOURG

CIRCUIT BONDOIRE



Source : GIPRECIA, Agglobus

Numéro arrêt	Nom de l'arrêt	Matin		Soir	
		Aller SD111	Retour SD112	Aller SD111	Retour SD112
1	18 rue des Plantes	7 h 55	11 h 35	12 h 55	16 h 35
2	43 rue des Bondonnes	7 h 57	11 h 37	12 h 57	16 h 37
3	Darlowo	7 h 59	11 h 40	12 h 59	16 h 40
4	Boisselées	8 h 01	11 h 42	13 h 01	16 h 42
5	Croix de Varye	8 h 03	11 h 45	13 h 03	16 h 45
6	Créabus Centre de Loisirs	8 h 04	11 h 46	13 h 04	16 h 46
7	TAD la Grotte	8 h 07	11 h 50	13 h 07	16 h 50
8	40 rue du Village d'en haut	8 h 09	11 h 52	13 h 09	16 h 52
9	60 rue du Village d'en haut	8 h 10	11 h 54	13 h 10	16 h 54
10	80 rue du Village d'en haut	8 h 11	11 h 55	13 h 11	16 h 55
	Terminus / Départ école du Bourg	8 h 20	11 h 33	13 h 20	16 h 33

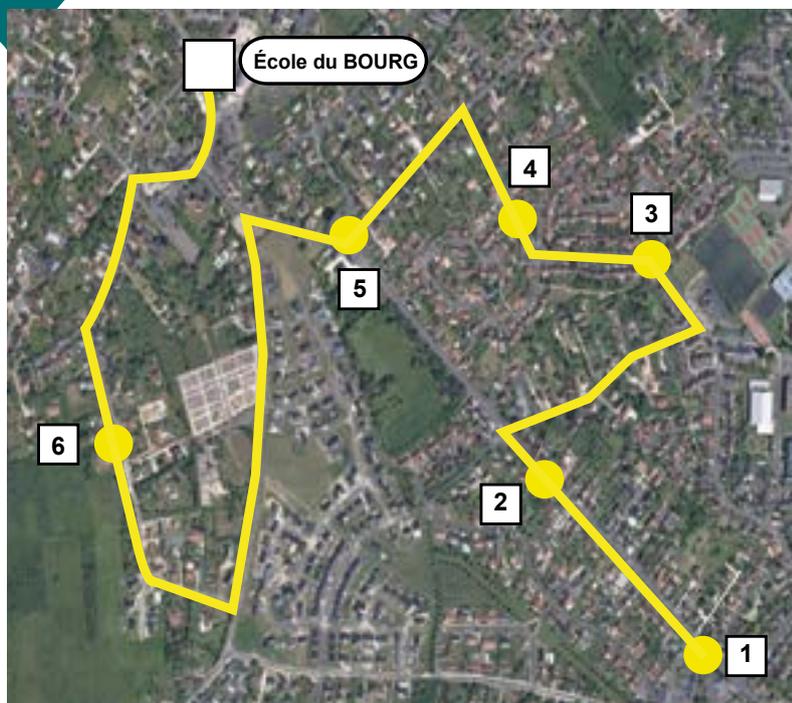
Horaires à + ou - 5 min



TRAJETS TRANSPORTS SCOLAIRES

ÉCOLE DU BOURG

CIRCUIT H. DEBORD



Source : GIPRECIA, Agglobus

Numéro arrêt	Nom de l'arrêt	Matin		Soir	
		Aller SD113	Retour SD114	Aller SD113	Retour SD114
1	Bourdonnes	8 h 03	11 h 45	13 h 01	16 h 45
2	TAD Chambellans (96 route de Vouzeron)	8 h 04	11 h 44	13 h 02	16 h 44
3	Rond-point Victor Hugo	8 h 06	11 h 40	13 h 04	16 h 40
4	Lamartine	8 h 08	11 h 38	13 h 06	16 h 38
5	Château d'eau	-	11 h 36	-	16 h 36
6	17 chemin de la Vallée	8 h 12	-	13 h 12	-
	Terminus / Départ école du Bourg	8 h 20	11 h 33	13 h 20	16 h 33

Horaires à + ou - 5 min





Source : GIPRECIA, Agglobus

Numéro arrêt	Nom de l'arrêt	Matin		Soir	
		Aller SD115	Retour SD116	Aller SD115	Retour SD116
1	Entre le 52 et le 54 route de Berry Bouy	8 h 03	11 h 52	13 h 03	16 h 52
2	315 rue de la Métairie	8 h 05	11 h 50	13 h 05	16 h 50
3	19 rue des Chambellans (inters. rue J. de France)	8 h 08	11 h 48	13 h 08	16 h 48
4	Vouzeron	8 h 10	11 h 46	13 h 10	16 h 46
5	La Renarderie	8 h 13	11 h 37	13 h 13	16 h 37
6	Veauce	8 h 15	11 h 39	13 h 15	16 h 39
7	Rue de la Vallée (inters. chemin des Halles)	8 h 17	11 h 41	13 h 17	16 h 41
8	Rue de la Vallée (inters. rue Neuve)	8 h 19	11 h 43	13 h 19	16 h 43
9	Rue de la Vallée (inters. chemin de la Vallée)	8 h 20	11 h 44	13 h 20	16 h 44
10	Terminus / Départ école du Bourg	8 h 25	11 h 33	13 h 25	16 h 33

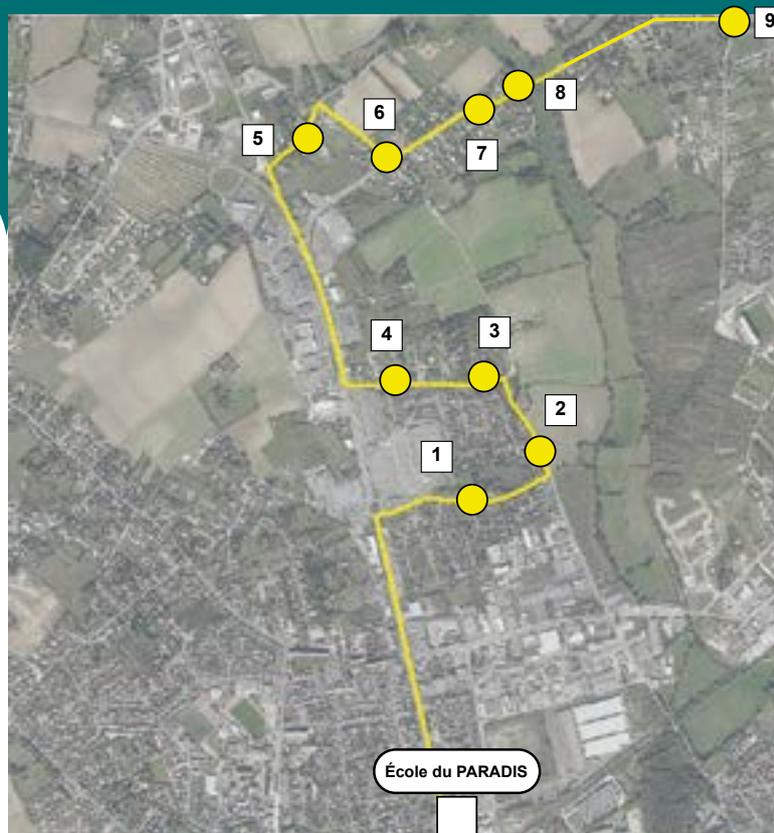
Horaires à + ou - 5 min



TRAJETS TRANSPORTS SCOLAIRES

ÉCOLE DU PARADIS

CIRCUIT RACINES



Source : GIPRECIA, Agglobus

Numéro arrêt	Nom de l'arrêt	Matin		Soir	
		Aller SD103	Retour SD104	Aller SD103	Retour SD104
1	Chaussée Étang - 4 Allée du Val	8 h 01	11 h 42	13 h 01	16 h 42
2	54 rue des Pieds Blancs	8 h 04	11 h 44	13 h 04	16 h 44
3	41 rue des Pieds Blancs	8 h 05	11 h 45	13 h 05	16 h 45
4	Entre le 15 et le 17 rue des Pieds Blancs	8 h 07	11 h 47	13 h 07	16 h 47
5	170 chemin des Rogerets	8 h 09	11 h 49	13 h 09	16 h 39
6	574 chemin des Rogerets	8 h 11	11 h 51	13 h 11	16 h 51
7	Route des Racines - 614 arrêt la Lune	8 h 13	11 h 53	13 h 13	16 h 53
8	chemin du pont du Sandin	8 h 15	11 h 55	13 h 15	16 h 55
9	Route des Alouettes	8 h 16	11 h 56	13 h 16	16 h 56
10	Terminus / Départ École du Paradis	8 h 25	11 h 35	13 h 25	16 h 35

Horaires à + ou - 5 min



TRAJETS TRANSPORTS SCOLAIRES

ÉCOLE DU PARADIS ET ÉCOLE DES VERDINS

CIRCUIT PRÈS-LE-ROI



Source : GIPRECIA, Agglobus

Numéro arrêt	Nom de l'arrêt	Matin		Soir	
		Aller SD101	Retour SD102	Aller SD101	Retour SD102
1	Près-le_Roi	8 h 00	11 h 45	13 h 00	16 h 45
2	Papelourde	8 h 01	11 h 46	13 h 01	16 h 46
3	Route de Berry-Bouy - TAD Saint-Sulpice (Créabus)	8 h 03	11 h 48	13 h 03	16 h 48
4	58 route de Berry-Bouy	8 h 05	11 h 50	13 h 05	16 h 50
5	315 rue de la Métairie	8 h 06	11 h 51	13 h 06	16 h 51
6	19 rue Chambellans (intersection Jeanne de France)	8 h 08	11 h 52	13 h 08	16 h 52
7	Chambellans	8 h 10	11 h 54	13 h 10	16 h 54
8	Bourdonnes	8 h 11	11 h 55	13 h 11	16 h 55
9	Les Vignes	8 h 12	11 h 56	13 h 12	16 h 56
10	École des Verdins	8 h 15	11 h 25	13 h 15	16 h 25
11	Arrêt Les Verdins	8 h 19	-	13 h 19	-
	Terminus / Départ École du Paradis	8 h 25	11 h 35	13 h 25	16 h 35

Horaires à + ou - 5 min



SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL

Service Minimum d'Accueil (SMA)

La loi du 20 août 2008 précise que la collectivité doit mettre en place un service dit « Droit d'Accueil » pendant le temps scolaire quand le pourcentage d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25 % par école.

Dans ce cadre, pour les parents qui ne trouveraient pas de moyens individuels de garde pour ce jour de grève, la commune de Saint-Doulchard a mis en place le droit d'accueil dans les conditions définies par la loi.

1/ Lieu d'accueil

Centre de Loisirs situé rue des Petites Plantes à Saint-Doulchard.

2/ Réservation

Par téléphone : 02 48 24 06 84

ou par courriel : cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

3/ Horaires temps scolaire

Les parents déposent les enfants au Centre de Loisirs et viennent les rechercher aux mêmes heures d'entrée et de sortie des écoles.

4/ Accueil périscolaire matin et soir

Le service est mis en place au Centre de loisirs aux conditions habituelles de fonctionnement de ce service (inscription sur Kiosque Famille).

5/ Restauration scolaire

Les enfants seront pris en charge aux conditions habituelles (inscription sur Kiosque Famille).

6/ Transports scolaires

Aucun transport scolaire ne s'effectue entre le Centre de Loisirs et le domicile familial.

Les parents ou les personnes désignées récupèrent les enfants au Centre de Loisirs.

7/ Tarifs

Les repas et accueils périscolaires seront facturés aux conditions habituelles de ce service.

Le temps scolaire est gratuit.

Remarque :

Les modalités ci-dessus ne s'appliquent que pour le service minimum d'accueil (SMA).

A noter que tous les autres services (accueils périscolaires, matin et soir, restauration scolaire, transports scolaires) mis en place par la collectivité pour les élèves dont les enseignants ne sont pas en grève restent assurés normalement sur les écoles.

Le service périscolaire reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ACTIVITÉS DU PLAN MERCREDI

Le Centre de Loisirs Municipal accueille, le mercredi, les enfants de 3 à 13 ans.

ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

Du mercredi 3 septembre 2025 au mercredi 1^{er} juillet 2026 (hors vacances scolaires).

ACTIVITÉS

En fonction du programme et de l'âge de l'enfant.

Pour les parents qui souhaitent que leurs enfants de plus de 7 ans découvrent l'apprentissage, ou le perfectionnement des nages à l'école de natation de Saint-Doulchard, le centre de loisirs propose d'emmener votre enfant sur le créneau réservé de 9 h à 9 h 45. Se reporter aux pages 15 et 16 de ce dossier pour plus de renseignements et l'inscription (l'inscription doit être faite par les parents).

HORAIRES DES ACTIVITÉS

En journée ou demi-journée avec repas	En demi-journée sans repas (après-midi fournir le goûter)
De 9 h à 17 h ou de 9 h à 13 h	De 9 h à 11 h 30
	De 13 h 30 à 17 h

Pensez à fournir une gourde ou un verre en plastique à votre enfant.

Accueil des enfants avant les activités

Matin de 7 h 30 à 9 h
Après-midi de 13 h à 13 h 30

Accueil des enfants après les activités

matin de 11 h 30 à 12 h 30
midi de 13 h à 13 h 30
Soir de 17 h à 18 h 30

ATTENTION :

Pas de sortie autorisée pendant les activités.

Pas de ramassage.

TARIFS :

Conformément à la directive de la CNAF, les tarifs modulés sont appliqués en fonction du quotient familial.

Et suite à la délibération du Conseil municipal du 25 juin 2025.

Habitant Saint-Doulchard	Extérieur Saint-Doulchard
La ½ journée de 2,57 € à 3,05 €	La ½ journée de 5,14 € à 6,05 €
La journée de 4,49 € à 4,92 €	La journée de 8,88 € à 9,74 €
Accueil du midi de 1,66 € à 1,87 €	Accueil du midi de 3,32 € à 3,75 €

REPAS

Habitant Saint-Doulchard	Extérieur Saint-Doulchard
de 1,00 € à 3,90 €	5 €

Les factures sont établies chaque mois.

CESU accepté pour les enfants de moins de 6 ans, sauf pour les repas.

INSCRIPTIONS

Par le biais du kiosque famille :

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

Pas d'inscription par téléphone

ATTENTION : modification ou réservation obligatoire la veille du jour concerné avant 9 h 30.

RENSEIGNEMENTS :

Mme Françoise ROSSIGNOL, responsable des accueils périscolaires reste joignable pour toute information au 02 48 24 06 84 et par mail : cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

Centre de Loisirs
28 rue des Plantes
18230 Saint-Doulchard

RENTREE

2025

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

MÉDIATHÈQUE

Médi@thèque
biblio
ressources & idées

**POUR TOI,
C'EST
GRATUIT***

NOUVEAU
jeu-vidéo

Pour s'inscrire, il faut :

- être âgé de moins de 18 ans,
- un justificatif de domicile (facture de téléphone, électricité, etc),
- une autorisation parentale (téléchargeable sur le site internet de la médiathèque).

mediatheque.mairie-saintdoulchard.fr

Pour les enfants ne résidant pas à Saint-Doulchard, l'inscription est de 6 €.

Une fois inscrit, on peut emprunter 26 documents pour 4 semaines :

- 6 livres
- 2 DVD
- 6 revues
- 1 liseuse
- 6 CD
- 4 livres-CD
- 1 jeu-vidéo

Médiathèque de Saint-Doulchard

Rue des Vignes
Saint-Doulchard

02 48 23 52 65



Apprendre à nager comme un poisson dans l'eau...

La Municipalité de Saint-Doulchard et l'équipe du Centre Nautique offrent aux enfants (nés en 2018 et avant) la possibilité de s'épanouir pleinement dans un cadre agréable et sécurisant.

Une école de natation permet :

- la découverte de l'eau
- l'apprentissage et le perfectionnement des nages
- l'initiation au sauvetage
- une progression pédagogique adaptée à chaque groupe
- un moment de détente
- un encadrement à l'écoute des enfants

HORAIRES :

Le mercredi matin

- de 9 h 00 à 9 h 45
réservé aux enfants inscrits au centre de loisirs
- de 9 h 45 à 10 h 30
- de 10 h 30 à 11 h 15
- de 11 h 15 à 12 h 00

Le choix de l'horaire sera défini le jour de l'inscription en fonction des places disponibles.

Les cours sont assurés de septembre 2025 à juin 2026.

La présence des parents est souhaitée lors du premier cours. L'école de natation ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires ou en cas de fermetures techniques et ce, sans donner lieu à remboursement.

Pour toute information, contacter :

Le centre nautique

Avenue du 11 novembre

Tél. : 02 48 70 92 00

Règlement intérieur

L'enfant s'engage à :

- respecter les horaires (être présent 5 minutes avant le cours).
- venir avec un équipement minimum composé d'un maillot de bain et d'une serviette.
- suivre les consignes et les instructions du moniteur.
- respecter le matériel et les locaux.

Toute demande d'entrée et de sortie avant l'heure doit être motivée par une lettre des parents.

Chaque créneau horaire se divise en deux groupes de niveau : nageur et débutant.

Tous les élèves sont assurés par l'organisation dans les limites définies par la réglementation actuelle.

En dehors des heures de cours, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.



RENTRÉE

2025

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ÉCOLE MUNICIPALE DE NATATION

Inscriptions

La ville de Saint-Doulchard offre aux enfants dolchardiens la possibilité d'apprendre à nager ou de se perfectionner au sein de son école de natation, sous la responsabilité des maîtres-nageurs du Centre Nautique.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025/2026 auront lieu

le mercredi 3 septembre 2025 de 9 h à 12 h
au Centre Nautique
avenue du 11 novembre
à Saint-Doulchard

Pas d'inscription par téléphone.

Début des scéances le mercredi 24 septembre 2025,
fin des scéances le mercredi 17 juin 2026.

Condition : enfants nés en 2018 et jusqu'à l'entrée au collège. Le nombre de places est limité.

Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- bulletin d'inscription à l'école de natation dûment rempli et signé par les parents
- 1 photo d'identité par enfant
- justificatif de résidence à Saint-Doulchard
- attestation d'assurance responsabilité civile

Le montant est de 40 € par enfant et par année scolaire à régler en espèces, par chèque à l'ordre du régisseur centre nautique ou par carte bancaire.

Bulletin d'inscription à remplir par enfant et à remettre le jour de l'inscription

M / Mme

Sollicite l'admission de :

mon fils

ma fille ⁽¹⁾

Nom

Prénom

Né(e) le

À

Adresse

Téléphone

Email

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à m'y conformer.

J'autorise la ville à utiliser les photographies ou vidéos prises au cours des activités de l'école municipale de natation, comportant l'image de l'enfant inscrit, dans le cadre de sa communication.

oui

non ⁽¹⁾

Saint-Doulchard, le

Signatures des parents

⁽¹⁾ Cocher la case correspondante



**AFFAIRES SCOLAIRES
RESTAURATION SCOLAIRE**

Sylvie PERNOD : 02.48.23.52.44
affaires.scolaires@mairie-saintdoulchard.fr

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Françoise ROSSIGNOL : 02.48.24.06.84
cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr

**HÔTEL DE VILLE
AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
18230 SAINT-DOULCHARD**

**TÉL. 02 48 23 52 52
WWW.MAIRIE-SAINTDOULCHARD.FR**

RENTRÉE

2025

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

Rentrée des élèves	Lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de Toussaint	Fin des cours le samedi 18 octobre 2025 Reprise des cours le lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours le samedi 20 décembre 2025 Reprise des cours le lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours le samedi 14 février 2026 Reprise des cours le lundi 2 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours le samedi 11 avril 2026 Reprise des cours le mardi 27 avril 2026
Vacances d'été	Fin des cours le samedi 4 juillet 2026

Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit « de solidarité ».

Pour l'année 2025-2026, les classes vaqueront le vendredi 15 mai 2026 et le samedi 16 mai 2026.

Les dates fixées par le calendrier scolaire national peuvent, sous certaines conditions, être modifiées localement par le recteur.

Ce calendrier n'inclut pas les dates de fin de session des examens scolaires.



Réalisation : Mairie de Saint-Doulchard / Illustrations : freepik.com